

TARIFS CCAS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

TARIF DE FRÉQUENTATION DE L'EXTRASCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE

(Délibération du conseil d'administration en date du 28 novembre 2023)

(en euros)	Accueil du matin	Accueil du soir**	Journée (mercredi ou vacances scolaires)
Participation*	$QF \times 0,45/1000 + 1,91$	$QF \times 0,79/1000 + 3,24$	$QF \times 15,8/1000$
Minimum	2,01	3,44	4,1
Maximum	2,53	4,35	22,22
Extérieurs (Tarif maximum x 1,25 arrondi)	3,16	5,44	27,8

* : formule appliquée aux Villemoissonnais et aux enfants des agents communaux fréquentant les structures.

** : une réduction de 0,74 € est appliquée pour l'accueil du soir sans goûter :

- en cas de PAI (Plan d'Accueil Individualisé)
- si l'enfant fréquente l'accueil du soir après l'étude (délibération du conseil d'administration n°2022/061 en date du 7 juin 2022)

TARIF DU PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

(Délibération du conseil d'administration en date du 28 novembre 2023)

Le tarif du repas livré est de : revenu mensuel en euros x 7,56/1000

Minimum : 5,57 €

Maximum : 13,92 €